

Description générée automatiquement

- ☛ **Objet** : Réponses au questionnaire de la Confédération paysanne pour les Législatives.

1) Dans l'idée du **souveraineté alimentaire saine et durable**, comme il était question dans les lois Egalim 1 et 2, quelles politiques adopteriez-vous pour favoriser un revenu digne et équitable ainsi qu'une protection du travail paysan, et avec quels moyens ? Le schéma adopté par la loi « Egalim 2 » pour la juste rémunération des agriculteurs me paraît louable car il tend à garantir une juste rémunération des producteurs agricoles par contre il montre déjà ses premières limites : c'est toujours, même après négociations, le distributeur qui fixe le prix au consommateur et déjà apparaissent sur certains produits des prix qui ne correspondent plus à l'acceptation par certains, du fait de leurs revenus, et ceux-ci s'en détournent, au détriment à la fin du producteur (si le consommateur, dans cette organisation, connaît mieux l'origine et la qualité des produits, il n'empêche qu'il n'acceptera jamais de payer ce qu'il ne peut pas). Ce risque n'apparaît pas dans la chaîne « Egalim » et devrait être pris en compte.

2) Nous faisons face à une **situation foncière difficile**, avec une pression particulièrement importante sur le foncier agricole : que proposez-vous afin d'éviter l'artificialisation des sols, l'accaparement du foncier et la spéculation sur les terres agricoles ?

L'artificialisation des sols est préoccupante car on est arrivé à perdre la surface d'un département en dix années et il faut absolument la freiner ; une esquisse de loi avait été proposée visant à ce qu'à chaque fois qu'une construction happait une surface agricole il fallait rendre aux terres arables, même ailleurs, une surface égale provenant soit de friches industrielles soit de destruction d'installations industrielles désuètes. Cette forme de compensation m'apparaît être une bonne solution.

L'accaparement du foncier agricole est un vrai problème et les solutions pour y remédier peut-être pas assez contraignantes. Le rôle de la SAFER est primordial mais son contrôle par des intérêts partisans en limite son action. Par ailleurs, une majorité des terres étant détenues par des sociétés d'exploitation (64%) rend difficile voire impossible l'accès à une régulation. L'expérience montre que ce sont les grandes exploitations qui acquièrent toujours les grandes parcelles pour agrandir encore les leurs à dessein de développer la monoculture. Une réflexion avait été engagée pour que les préfets aient plus de pouvoir de décision sur les transferts de foncier et je pense, compte tenu de leur devoir de neutralité, que cela serait une bonne chose. Une règle avait même été élaborée : le transfert de foncier ne devait pas conduire, suivant la nature des terres et leur situation géographique, à ce que la nouvelle superficie d'exploitation ne soit supérieure à 1,5 à 3 fois la superficie de la moyenne des superficies des exploitations de la région. Cette tentative de régulation me semble louable.

La spéculation sur les terres agricoles est difficile à combattre, en l'état de la réglementation car elle est liée à la liberté de chaque propriétaire de disposer de ses biens et de les gérer comme bon lui semble; c'est le fondement du droit de propriété mais lorsque la spéculation s'installe cela devient immoral. Comment la combattre ? D'une part par une moralisation des pratiques (difficile) et peut-être par une application de plus-values plus fortes lors de la cession des terres au-delà d'un seuil (à définir).

3) La Politique Agricole Commune (PAC) favorise depuis longtemps l'agrandissement des exploitations agricoles à travers son système d'aide qui augmente avec le nombre d'hectares de la ferme. Chaque État a des marges de manœuvre pour son application : quelles améliorations proposez-vous pour éviter cet écueil, et quelle PAC idéale voudriez-vous voir advenir ?

La politique Agricole Commune est plutôt du ressort de l'Europe et donc des compétences des députés européens. Cependant je suis convaincu qu'il y a lieu de faire évoluer les primes attribuées dans ce cadre par une assiette non exclusivement basée sur les surfaces mises en œuvre mais sur le nombre de personnes participant effectivement à la marche de l'exploitation (UTH).

4) Actuellement, il existe des aides encourageant les paysan·nes à convertir leur production en agriculture biologique, et à se maintenir dans ce système vertueux. Toutefois, les aides au maintien en AB sont limitées à 5 ans, alors même que les charges restent importantes par la suite. Quelles mesures proposez-vous pour accompagner davantage la conversion et le maintien en bio ?

Sujet particulièrement difficile, car si la filière bio avait pris un essor considérable ces dernières années, on observe depuis peu une inversion de tendance, probablement due, tout au moins en grande partie, par des coûts finaux socialement insupportables pour une partie de nos concitoyens, et sans être grand devin les choses ne devraient guère s'améliorer dans les mois, peut-être les années à venir. Si par son mode de production, les coûts des produits bio sont supérieurs à ceux de l'agriculture traditionnelle, on devrait pouvoir envisager de soutenir cette filière par les aides d'accompagnement au-delà des 5 ans, mais se posera toujours l'éternel problème du financement de celles-ci. Qui fournit l'effort nécessaire ? Qui accepte de partager ? Et dans ce contexte le calcul des primes PAC non plus à l'hectare mais au nombre d'emplois (UTH) devrait constituer un objectif.

5) En juillet 2018, la Cour de justice de l'Union européenne classe les Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) comme Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), ce qui a été confirmé par le Conseil d'Etat en février 2020. Les OGM sont interdits de culture et de commercialisation en France, mais le gouvernement français n'a toujours pas régularisé sa situation. Que proposez-vous sur ce sujet, et plus généralement pour favoriser la reproduction et la diffusion de semences paysannes ?

Mes grand-parents étaient paysans, et je conserve toujours le souvenir du trieur à céréales d'où l'on extrayait les meilleures graines pour les réserver aux semailles de l'année suivante. La liberté est pour moi quelque chose d'universel et je ne peux admettre aucun raisonnement qui enlèverait aux agriculteurs l'utilisation et la reproduction de leurs semences. C'est à vous qu'il incombe de demander pourquoi vos députés ont voté des lois allant à l'encontre de la liberté et de vos souhaits. S'agissant des OGM leur culture et leur commercialisation est interdite, et qu'il en soit ainsi pour demain. Je note que les paysans indiens, fortement incités à utiliser OGM et intrants à profusion amorcent une marche arrière flagrante, et veillons donc à ne pas aller à l'encontre de leur retour d'expérience.

6) Le recensement agricole de 2020 est alarmant : nous avons perdu 100 000 fermes en 10 ans, soit la disparition d'un cinquième de la profession. Dans le Lot, nous avons perdu 20% des fermes en 10 ans, et les fermes lotoises se sont agrandies de 10 hectares en moyenne. **Le renouvellement des générations en agriculture** est un vrai défi : que proposez-vous pour favoriser l'installation et la transmission des fermes dans les années à venir ?

Dans le Lot comme un peu partout ailleurs, les exploitations à céder sont souvent trop grandes et trop chères pour constituer un projet à taille humaine de reprise par un jeune ; la solution consisterait à les fragmenter en fermes plus petites à vocation de commercialisation en circuit court.

7) **L'autonomie énergétique** est un sujet primordial, en agriculture comme dans les autres secteurs. Conscient-es de la nécessité d'aller vers des énergies renouvelables, nous constatons néanmoins certaines dérives. Dans le Lot, nous faisons face à plusieurs projets surdimensionnés. Des projets de méthanisation font débat, tant sur le détournement de cultures pour l'alimenter, qu'au niveau de l'impact environnemental de l'épandage de digestat sur un sol karstique. Un projet dans le Sud du département prévoit également l'installation de centrales photovoltaïques au sol sur des terres agricoles, avec l'alibi d'un projet agricole. Quelle est votre position sur ce sujet ?

L'autonomie énergétique est un objectif à atteindre que les tribulations d'un monde incertain transcendent. Je prends le pari que la crise ukrainienne et notre dépendance au gaz va être mise en avant pour justifier la filière de méthanisation, et sa pléthore d'installations ! Si en temps que tel la méthanisation est une solution adaptée à l'élimination des déchets il ne faudrait pas créer encore plus de déchets pour prétendre qu'on avait trouvé en elle la panacée en matière de leur traitement. Qu'on veille particulièrement à ce que les méthaniseurs digèrent rien d'autre que des déchets, et surtout pas des productions vivrières (humaines ou végétales). Considérant le problème du digestat, et pour avoir été l'initiateur il y a 30 ans d'un très gros projet de traitement de lisiers de porcs, il conviendrait d'exiger que celui-ci passe dans un grilleur à la sortie duquel il deviendrait alors un engrais déshydraté, sans danger biologique, facile à

stocker et à transporter, et éloignerait les problèmes liés à l'épandage de produits non stériles.

Si je suis un partisan du développement des énergies renouvelables, le développement des projets photovoltaïques dans notre département m'interpelle car à quelques exceptions près, ils sont installés sur des terres agricoles vouées normalement à d'autres activités, notamment d'élevage. Je suis donc partisan de l'interdiction de ces installations sur les terres encore utilisables pour des pratiques agricoles. Qu'on les installe en priorité sur les toits des immeubles, où en dernier recours suffisant haut perché sur les terres où la tradition pastorale pourra alors perdurer.

8) La **gestion de l'eau** est une problématique qui va s'avérer de plus en plus préoccupante dans les années à venir. Que mettez-vous en œuvre pour diminuer la pression sur l'eau ? Plus globalement sur la question de la gestion des aléas climatiques, la Confédération paysanne proposait un fond mutuel et solidaire avec un système de solidarité de toute la profession. Que pensez-vous de cette proposition ?

Il n'échappera à personne que dans les années à venir la gestion et le partage entre usagers de l'eau va devenir un problème vital. Se pose bien évidemment l'économie de la ressource aussi bien par les agriculteurs que les autres utilisateurs : spécialement pour les agriculteurs il est étonnant de voir que leur adaptation à d'autres variétés de fourrage tarde à venir, le maïs restant encore très présent alors que le sorgho, par exemple, constitue une alternative intéressante (bonne valeur nutritive et plante moins gourmande en eau). La réalisation de réserves d'eau semble inévitable, et la récupération des eaux pluviales sur les bâtiments encouragée, et notamment sur les immenses parcs photovoltaïques constituant une ressource inexploitée. S'agissant d'un fond de garantie mutuel et solidaire, l'idée me paraît judicieuse ; reste à en définir les contours et les modalités de financement.

9) Les citoyen-nes sont de plus en plus en demande d'une agriculture et d'une alimentation saine, relocalisée et respectueuse des humains autant que du vivant. La Confédération paysanne a été pionnière sur les **projets d'abattage soucieux du bien-être animal**, via des projets d'abattage à la ferme ou la promotion d'abattoirs de proximité. Que proposez-vous sur le sujet sur le territoire ?

Comme je le souligne dans mon manifeste (chapitre 24) et comme l'a mis en place la Suisse récemment, l'abattage des bestiaux sur la ferme constitue une évolution favorable des conditions concourant à leur respect et à leur bien être, même en fin du cycle de vie.

10) Alors que la plupart des départements ont vu leur niveau de risque abaissé concernant la **grippe aviaire**, le Lot reste parmi les départements où l'épidémie est encore active. Les épizooties se succèdent et se ressemblent, démontrant l'inefficacité de la gestion sanitaire mise en place. Quelles sont vos propositions pour changer ça ?

Nous traitons les conséquences de la grippe aviaire en pays riche, peu soucieux du sacrifice de tant d'animaux et sans prendre en compte les conséquences économiques, si ce n'est comme d'habitude, par une compensation « quoi qu'il en coûte. Puisque la grippe aviaire nous est présentée comme n'étant pas une zoonose (transmissible à l'homme) pourquoi ne pas tester et éliminer les seules bêtes malades ? Quant à la propagation de l'infection, la concentration des élevages « industriels » n'est-elle pas à remettre en cause ?

Signé : Roland ASTOUL